

FINALITÉ DE CETTE FICHE :

savoir utiliser de manière sécurisée un masque FFP2.

Un masque est un dispositif de protection qu'il soit chirurgical, FFPS...

**IL EST EFFICACE SI ET SEULEMENT IL EST BIEN MIS ET BIEN UTILISÉ
ET**

SI LES GESTES BARRIÈRES SONT APPLIQUÉS STRICTEMENT :

Lavage des mains, aucun contact, distance de 1 mètre, tousser et éternuer dans son coude (même avec le masque).

LE MASQUE EST PORTÉ POUR :

- Pour diminuer le risque de transmission croisée par voie aérienne ou gouttelettes
- Pour protéger le professionnel, le jeune et sa famille lors de la prise en charge d'un jeune ou résident ; du risque de projection d'origine humaine (postillons, gouttelettes, crachats ...)

MÉTHODE

HYGIÈNE DES MAINS

- Par lavage simple avant et après le port du masque
ou
- Par Friction Hydro Alcoolique (FHA) avant et après le port du masque

FRÉQUENCE DE CHANGEMENT

- Au moins toutes les 6 à 8 heures, en cas de port de longue durée
- En cas de souillure, de projection, dès qu'il est humide
- Si le masque a été touché et / ou baissé au niveau du cou

MASQUE FFP₂

Règles du port d'un appareil de protection respiratoire

Appareils de protections respiratoires (APR) ou encore masques de protection respiratoire filtrant type FFP : protection du porteur



IMPORTANT :
Port de gants et lunettes de sécurité doivent être associés lors des gestes à risque (cf recto de l'affiche)



En situation de pénurie, et à titre exceptionnel, l'utilisation de masques FFP périmés peut être autorisée en respectant les conditions suivantes :

- Vérifier l'intégrité des conditionnements
- Vérifier l'apparence (couleur d'origine) du masque
- Vérifier la **solidité des élastiques** et de la barrette nasale de maintien du masque
- Essai d'ajustement du masque sur le visage (Fit-check)



Cette fiche d'utilisation confère des repères aux établissements et services du social et médico-social.

L'ensemble de ces derniers ne bénéficie pas toujours des mêmes possibilités.

Il leur appartient par conséquent de l'adapter selon leurs contraintes et moyens respectifs.